

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-023

L'an deux mille vingt trois

Le cinq avril

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 29 mars 2023 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire**.

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Marie-Cécile PASQUIER, M. Lucas THABUIS, M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusées : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

Objet de la délibération : Remboursements d'achats à la responsable de la bibliothèque municipale.

Mme Sheila MICHEL expose,

La responsable de la bibliothèque a réglé par ses propres moyens financiers l'achat d'un appareil photo d'un montant de 99 € ainsi que des jeux pour un montant de 23.39 €, dans le cadre de sa fonction. Afin de procéder au remboursement de Mme ROUSSEL Evelyne et après concertation avec le percepteur de la Trésorerie de Bonneville, une délibération est obligatoire pour valider la transaction d'une valeur totale de 122.39 €.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'ACCEPTER** le remboursement de 122.39 € à Mme ROUSSEL Evelyne ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération votée à 18 Pour, 4 Abstentions (Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE) et 1 Contre (M. Francis MARCHAL).

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme le 7 avril 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,
Christiane PERILLAT-CHARLAZ.

Transmis en Préfecture le : 07 AVRIL 2023

Rendue exécutoire le : 07 AVRIL 2023

Le Maire,
Christophe FOURNIER